



**Norme  
internationale**

**ISO 11812**

**Petits navires — Cavités et  
cockpits étanches ou rapidement  
autovideurs**

**AMENDEMENT 1**

*Small craft — Watertight or quick-draining recesses and cockpits*  
*AMENDMENT 1*

**Deuxième édition  
2020-07**

**AMENDEMENT 1  
2024-08**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e4b9f327-84bd-4947-8806-04821ce13c54/iso-11812-2020-amd-1-2024>

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO 11812:2020/Amd 1:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e4b9f327-84bd-4947-8806-04821ce13c54/iso-11812-2020-amd-1-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e4b9f327-84bd-4947-8806-04821ce13c54/iso-11812-2020-amd-1-2024>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets). L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 464, *Petits navires*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).



# Petits navires — Cavités et cockpits étanches ou rapidement autovideurs

## AMENDEMENT 1

### *Avant-propos*

Remplacer “Les principaux changements par rapport à la première édition sont:” par “ Les principaux changements par rapport à la première édition sont (voir aussi Annexe D):”.

### *Article 1*

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant:

Le présent document ne garantit pas que l'eau contenue dans une cavité ou un cockpit étanche ou rapidement autovideur n'affectera pas la stabilité et la flottabilité du navire qui sont couvertes par l'ISO 12217-1, l'ISO 12217-2 et l'ISO 12217-3.

### *Article 2*

Remplacer les sept références par les suivantes:

ISO 8666, *Petits navires — Données principales*

ISO 9093, *Petits navires — Vannes de coque et passe-coques*

ISO 12216, *Petits navires — Fenêtres, hublots, panneaux, tapes et portes — Exigences de résistance et d'étanchéité.*

ISO 12217-1, *Petits navires — Évaluation et catégorisation de la stabilité et de la flottabilité — Partie 1: Bateaux à propulsion non vélique d'une longueur de coque supérieure ou égale à 6 m.*

ISO 12217-2, *Petits navires — Évaluation et catégorisation de la stabilité et de la flottabilité — Partie 2: Bateaux à voiles d'une longueur de coque supérieure ou égale à 6 m.*

ISO 12217-3, *Petits navires — Évaluation et catégorisation de la stabilité et de la flottabilité — Partie 3: Bateaux d'une longueur de coque inférieure à 6 m.*

### *3.1*

Remplacer la Note 1 à l'article par le texte suivant:

Note 1 à l'article: Les catégories de conception sont définies dans l'ISO 12217-1, l'ISO 12217-2 et l'ISO 12217-3.

3.2

Remplacer la Note 1 à l'article par le texte suivant:

Note 1 à l'article: La surface de voilure de référence,  $A_s$ , est définie dans l'ISO 8666.

3.3

Remplacer la Note 1 à l'article par le texte suivant:

Note 1 à l'article: La surface de voilure de référence,  $A_s$ , est définie dans l'ISO 8666.

3.4

Remplacer la Note 1 à l'article par le texte suivant:

Note 1 à l'article: La condition de charge maximale prête à l'emploi est définie dans l'ISO 8666.

3.5

Remplacer la Note 1 à l'article par le texte suivant:

Note 1 à l'article: La condition de charge maximale prête à l'emploi est définie dans l'ISO 8666.

3.6

Remplacer la Note 1 à l'article par le texte suivant:

Note 1 à l'article: Lorsqu'ils sont munis de dispositifs de fermeture conformes aux exigences de l'ISO 12216, les cabines, abris ou coffres ne sont pas des cavités.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e4b9f327-84bd-4947-8806-04821ce13c54/iso-11812-2020-amd-1-2024>

3.10

Remplacer l'article terminologique par le texte suivant:

**3.10**

**cavité ouverte sur la mer**

cavité (3.6) dont la paroi arrière et/ou les parois latérales sont ouvertes sur l'extérieur du navire pour ne pas retenir l'eau, avec:

- une hauteur de rétention de cavité (3.21) égale à zéro; ou
- une surface de section de vidange de la cavité supérieure ou égale à un rapport de  $[0,05 V_c]$ , où  $V_c$  est le volume de la cavité (3.30).

Note 1 à l'article: La Figure C.1 donne un exemple de cavité ouverte sur la mer.

3.18, Tableau 1, note de bas de tableau

Remplacer la note par le texte suivant:

NOTE Les procédures d'essai des degrés d'étanchéité sont données dans l'ISO 12216.